

DELIBERATION N° 17

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29
Pour : 29

Contre: /
Abstentions : /

L'an deux mil vingt, le douze février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 6 février 2020

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, MJ ROQUES, J.DOS SANTOS, P.ACEDO, AM BARTHE, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, C.DUFOUR, JD BONNOME, J.DARRIGADE, S.PUYO, G.MOSCHETTI, M.LORDON, MA THEBAUD, C. DUPIN, A.VALOT, G.ELGART, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. MARTIN, JM DOURTHE, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : C. ORDONNES (pouvoir à F.GONZALEZ), M.EVENE (pouvoir à G.LASSABE), MA POCHAT (pouvoir à MJ ROQUES), A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), C.LOUSTALET (pouvoir à JP CRESPO),

Secrétaire de séance : AM BARTHE

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il a été demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux de remplacement de 3 mâts et lanternes au lotissement des Alouettes.

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise COREBA HASPARREN.

Monsieur Patrick ACEDO précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme « Entretien éclairage public - gros entretien - gros entretien éclairage public (Communes) 2020 » et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

**Objet : Entretien
éclairage public -
gros entretien -
Programme « Gros
entretien éclairage
public (Communes)
2020-
Approbation du
projet et du
financement de la
part communale -
Affaire
n°20GEEP013**

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

. **Décide** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie, de l'exécution des travaux.

. **Approuve** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	4 566,07 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	228,30 €
- frais de gestion du SDEPA	190,25 €
TOTAL	4 984,62 €

. **Approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Syndicat	799,06 €
- T.V.A. préfinancé par le SDEPA	799,06 €
- participation de la Commune/ travaux à financer sur fonds libre	3 196,25 €
- participation de la Commune aux frais de gestion (fonds libres)	190,25 €
TOTAL	4 984,62 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

. **Accepte** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 13 février 2020
Le Maire,
Francis GONZALEZ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 13/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 13/02/2020